

## DECISION N° 2011/44

### Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

**Vu**, le Code de l'environnement ;

**Vu**, le décret n°2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées et aux Parcs naturels ;

**Vu**, le contrat de détachement du 25 février 2008 de Monsieur Thierry CANTERI; administrateur des affaires maritimes, en qualité de délégué du directeur de l'Agence des aires marines protégées auprès du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise ;

**Vu**, l'avenant n°2 du contrat de détachement du 28 février 2011 ;

### DECIDE

**Article 1** : Monsieur Thierry CANTERI est renouvelé au poste de délégué du directeur de l'Agence des aires marines protégées auprès du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise à compter du 28 février 2011.

**Article 2** : La présente décision est publiée dans le recueil des actes administratifs du site Internet de l'Agence des aires marines protégées.


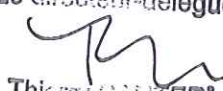
A Brest, le 14 juin 2011

Olivier LAROUSSINIE



Olivier Laroussinie  
Directeur

#### Spécimens

<p><u>Paraphe</u></p> 	<p><u>Signature</u></p> <p>Le directeur-délégué  Thierry CANTERI</p>
---	--